

LONDA

DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION AU MALAWI

UNE PUBLICATION DE PARADIGM INITIATIVE



**2020
RAPPORT**

www.paradigmhq.org



     @ParadigmHQ

LONDA

DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION AU MALAWI 2020 RAPPORT

UNE PUBLICATION DE PARADIGM INITIATIVE

Publié par Paradigm Initiative

374 Borno Way, Yaba, Lagos, Nigeria

Email: media@paradigmhq.org

www.paradigmhq.org

Publié en Avril 2021

Rapport rédigé par Donald Flywell Malanga

Équipe Éditoriale: 'Gbenga Sesan, Kathleen Ndongmo, Koliwe Majama, Margaret Nyambura Ndung'u,

Mawaki Chango, Nnenna Paul-Ugochukwu and Thobekile Matimbe.

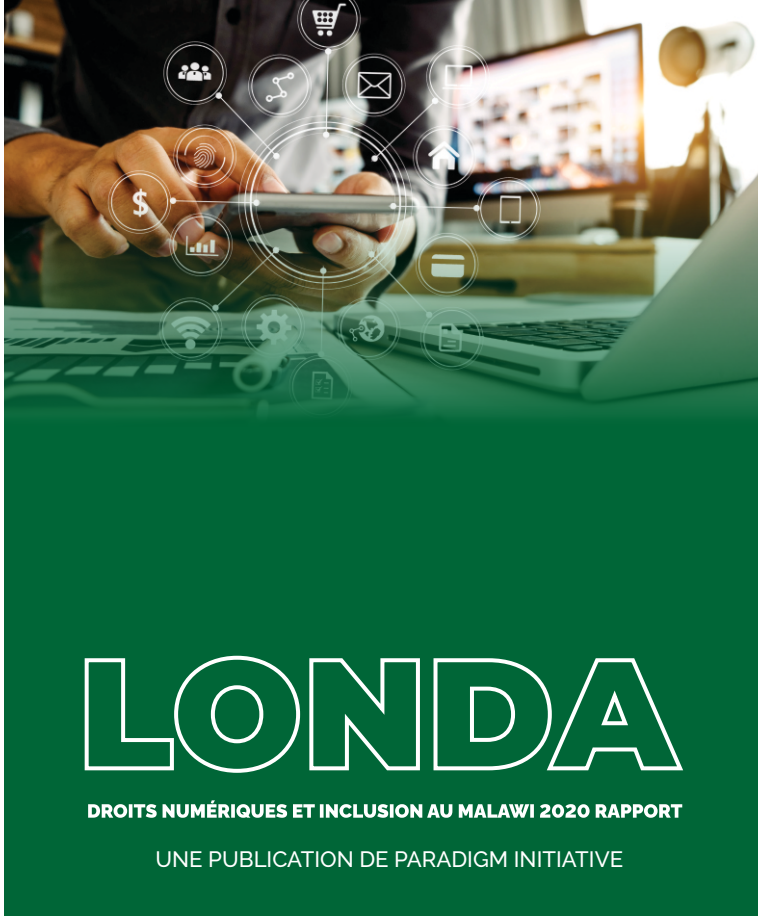
Conçu par Luce Concepts

This publication may be reproduced for non-commercial use in any form provided due credit is given to the publishers, and the work is presented without any distortion.

Copyright © 2021 Paradigm Initiative



Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0)



LONDA

DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION AU MALAWI 2020 RAPPORT

UNE PUBLICATION DE PARADIGM INITIATIVE

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE DU PAYS	1
PAYSAGE POLITIQUE ET DROITS NUMÉRIQUES	2
ACCÈS À INTERNET ET AUX TIC	2
LIBERTÉ D'EXPRESSION ET SURVEILLANCE EN LIGNE	3
CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES, PROTECTION ET IDENTITÉ NUMÉRIQUE	4
INCIDENCE DE LA RÉGLEMENTATION SUR LA COVID-19 SUR LES DROITS NUMÉRIQUES	5
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	6

Les organisations de la société civile continuent de travailler pour faire progresser les droits et l'inclusion numériques en Afrique, en veillant à ce que les meilleures pratiques soient adoptées dans les politiques et la législation. Ce rapport analyse l'état des droits numériques et de l'inclusion au Malawi, en examinant les violations et les lacunes, en étudiant l'utilisation et l'application de la politique et de la législation, en soulignant les étapes importantes et en proposant des recommandations pour le paysage numérique en Malawi. Avec des rapports provenant de 20 pays, cette édition aborde, entre autres, la fracture numérique aggravée par la pandémie de COVID-19 et met en lumière les infractions dans différents domaines thématiques tels que la vie privée, l'accès à l'information et la liberté d'expression, avec un contexte législatif et politique bien énoncé.





Le Malawi est un pays enclavé et borde la Tanzanie, la Zambie et le Mozambique. Le pays compte une population estimée à 17,7 millions d'habitants, dont 85% vivent dans des zones rurales.¹ Le capital intérieur brut par habitant est estimé à 516,80 USD.²

CONTEXTE DU PAYS

DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION AU MALAWI

La plupart des femmes travaillent dans le secteur agricole qui est l'épine dorsale de l'économie du Malawi. Parmi ceux qui occupent un emploi salarié non agricole, 21% sont des femmes et 79% sont des hommes, et les chiffres sont demeurés les mêmes au fil des ans. Malgré les diverses réformes structurelles de ces dernières années, le Malawi continue d'être l'un des pays les moins avancés du monde, constamment touché par des niveaux élevés de pauvreté et des vulnérabilités au changement climatique telles que les inondations et les pluies excessives.

L'avènement d'Internet et la croissance exponentielle de l'accès à Internet et à d'autres technologies de l'information et de la communication (TIC)³ ont également rendu les droits numériques indispensables à la façon dont les gens du monde entier exercent et jouissent de leurs droits fondamentaux.⁴ Le Malawi, comme d'autres pays africains, a adopté un certain nombre de lois qui contiennent des dispositions sur les droits numériques.⁵ Ces dispositions reconnaissent que les mêmes droits que les gens ont sur l'environnement hors ligne, doivent également être protégés sur les espaces numériques, tels que la liberté d'expression, l'accès à l'information, et les droits à la vie privée.



**Accès à
l'information**

1. Banque Mondiale. (2020). World Bank Indicators. <http://data.worldbank.org/indicator/SP.POP.TOTL>

2. Banque Mondiale. (2019). World Bank Indicators. <http://data.worldbank.org/indicator/SP.POP.TOTL>

3. <https://www.gp-digital.org/wp-content/uploads/pubs/african-declaration-a-positive-agenda-for-rights-online.pdf>

4. https://cipesa.org/?wpfb_dl=287

5. <https://africadigitalrightshub.org/wp-content/uploads/2020/03/Data-Protection-Code-of-PracticeEnglish-Soft-Copy.pdf>

Cet article vise à évaluer l'état des droits numériques au Malawi pour l'année 2020. L'article analyse les lois et les cadres politiques sur les droits numériques, en particulier ceux qui régissent le secteur des télécommunications, les médias, les médias sociaux, la vie privée et la sécurité et l'application de la loi. L'article aborde des domaines thématiques liés à l'accès à Internet et à l'infrastructure, à l'incidence de la réglementation sur les droits numériques découlant de la COVID-19 et à la protection de la vie privée, aux ID numériques et à la surveillance. L'article se termine par une recommandation.

PAYSAGE POLITIQUE ET DROITS NUMÉRIQUES

Le Malawi est un État multipartite et a été un pays relativement pacifique. En Mai 2020, le pays a marqué l'histoire, avec la reprise des élections présidentielles, après l'annulation par la Cour constitutionnelle des premiers résultats de Mai 2019. Le candidat de l'opposition, le Dr Lazarus Chakwera, sous un formidable parapluie politique "Tonse Alliance" a remporté l'élection présidentielle avec 58,9% de la majorité des suffrages exprimés. L'annulation est intervenue après des mois de protestations citoyennes soutenues contre la fraude électorale et irrégularités. La plupart des manifestations étaient dirigées par la Coalition des défenseurs des droits de la personne (DRHC).⁶

Ils ont organisé et diffusé leurs messages sur les médias sociaux tels que WhatsApp, Facebook et Twitter. Par conséquent, le Malawi a reçu des éloges internationaux en tant que phare de la démocratie pour avoir été le deuxième pays d'Afrique à reconduire l'élection présidentielle après une

annulation par un tribunal, et la toute première fois dans l'histoire qu'un candidat à la présidence de l'opposition remporte l'élection.



ACCÈS À INTERNET ET AUX TIC

Malgré une victoire capitale pour la démocratie dans le pays en 2020, les Malawites sont toujours confrontés à des menaces systémiques des droits de l'homme dans l'espace numérique. Les statistiques de l'Union internationale des télécommunications (UIT) montrent que 14% de la population utilise Internet au Malawi tandis que 52% ont un téléphone portable. L'accès au haut débit mobile est estimé à 25,5 % et le haut débit fixe à 0,06%.⁷

Il existe également des disparités entre les sexes en ce qui concerne la propriété des TIC dans le pays. Environ 34,2% des femmes possèdent un téléphone portable, 3,9% un ordinateur de bureau, tandis que seulement 5,2% d'entre elles ont accès à Internet par rapport à leurs homologues masculins.⁸

De même, 3,0% de la population a accès à Internet dans les zones rurales, contre 24,3% dans les zones urbaines. L'accès à l'ordinateur dans les zones rurales reste à 2,1% et 19,2% dans les zones urbaines.

6. <https://afrobarometer.org/publications/ad354-malawians-support-2019-post-election-demonstrations-split-government-power-limit>

7. <https://www.itu.int/net4/ITU-D/idi/2017/>

8. https://giswatch.org/sites/default/files/gisw2019_web_malawi.pdf

Au Malawi, Airtel (Mw) et Telecom Networks Malawi restent les deux opérateurs mobiles dominants au Malawi, tandis que Malawi Telecommunication Limited (MTL), qui est également le seul fournisseur de services fixes. L'Autorité de communication et de réglementation du Malawi (MACRA) régleme le secteur des télécommunications dans le pays.

Le faible accès aux services de TIC tels qu'Internet est largement attribué à une infrastructure de TIC médiocre et à des droits de douane élevés imposés aux services de TIC. Il s'agit notamment de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) de 16,5% sur les services Internet, de la TVA de 17,5% sur les téléphones mobiles et les services, et de la taxe d'accise de 10% sur les SMS mobiles et les transferts de données mobiles.⁹ L'accès à Internet est prohibitif pour la majorité des Malawites. Par exemple, un forfait mensuel de données de 10 gigaoctets (Go) coûte 21 USD avec Airtel et Telecom Networks Malawi (TNM). Ce coût équivaut à la moitié du salaire mensuel minimum de la majorité des Malawites. De plus, l'indice Internet inclusif 2020, qui mesure l'abordabilité, la disponibilité, la pertinence du contenu et la disponibilité d'Internet, classe le Malawi 97 sur 100 pays.

LIBERTÉ D'EXPRESSION ET SURVEILLANCE EN LIGNE

La Loi de 2016 sur les transactions électroniques et la cybersécurité restreint la participation des citoyens dans l'espace numérique.¹⁰ L'alinéa 24(2)e) de la Loi stipule que les communications en ligne peuvent être restreintes afin de “protéger l'ordre et la sécurité nationale”, tandis que l'alinéa 24(2)f) stipule que les communications en ligne peuvent

être restreintes afin de “faciliter les restrictions techniques accès conditionnel à la communication en ligne.”¹¹ De plus, le paragraphe 31(1) de la Loi stipule que: “les fournisseurs de contenu en ligne doivent afficher de façon visible sur leur page Web le nom complet, le domicile, le numéro de téléphone et l'adresse électronique de l'éditeur s'il s'agit d'une personne physique; et, dans le cas d'une personne morale, le nom de la société, l'adresse postale et physique du siège social, numéro de téléphone et adresse e-mail et numéro d'enregistrement de l'éditeur.”¹² Cette disposition prévoit des amendes ou une peine maximale de 12 mois de prison, et impose des restrictions sur le cryptage.

Cette disposition est également semblable à l'article 3 de la Loi de 1947 sur l'impression et la publication. Bien qu'aucune n'ait été accusée de cette disposition, sa présence limite les droits des citoyens à l'anonymat, d'autant plus que cette disposition entraîne une lourde peine d'emprisonnement de 12 mois et une lourde amende de 5000 000 MWK (6 600 USD).

En plus de ces textes législatifs, il y a aussi d'autres mauvaises lois qui ont été héritées de la domination coloniale britannique (1891-1964) et du régime de gouvernement dictatorial à parti unique (1964-1994), qui menace la participation des citoyens malawites en ligne et hors ligne. Par exemple, les articles 50 et 51 du Code pénal, qui établissent l'infraction de sédition, tandis que l'article 4 de la Loi sur le drapeau, les emblèmes et les noms protégés, érige en infraction le fait de: “agir ou prononcer des paroles, publier ou prononcer des écrits destinés à insulter, ridiculiser ou manquer de respect “ à “le président, le drapeau

9. Kaiyatsa.M.(2020, août). Les droits numériques sont toujours menacés au Malawi malgré une victoire historique pour la démocratie.<https://advox.globalvoices.org/2020/08/05/digital-rights-remain-under-threat-in-malawi-despite-historic-win-for-democracy/>

10. <https://crm.misa.org/upload/web/e-transactions-act-2016.pdf>

11. <https://crm.misa.org/upload/web/e-transactions-act-2016.pdf>

12. <https://crm.misa.org/upload/web/e-transactions-act-2016.pdf>

national, les enseignes héraldiques, le sceau public ou tout emblème protégé ou toute ressemblance protégée”.¹³ Ces lois combinées ont d'une manière ou d'une autre perpétué les violations des droits numériques au Malawi. Les violations des droits

numériques ont pris de nombreuses formes, y compris la restriction de l'accès à Internet, la criminalisation de certaines formes de communication en ligne et la surveillance en ligne de l'État.¹⁴



Les violations des droits numériques ont pris de nombreuses formes, y compris la restriction de l'accès à Internet, la criminalisation de certaines formes de communication en ligne et la surveillance en ligne de l'État.

CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES, PROTECTION ET IDENTITÉ NUMÉRIQUE

La confidentialité et la protection des données demeurent un problème difficile à cerner dans le pays. Les services gouvernementaux tels que la Direction de l'immigration, la Direction de la circulation routière, le Bureau national d'enregistrement (NRB), la Commission électorale du Malawi (MEC), l'Organisation nationale des statistiques (NSO), et les établissements de services tels que les hôpitaux et les établissements d'enseignement, ainsi que les banques continuent de recueillir une grande quantité de données personnelles.¹⁵ Récemment, les entreprises de télécommunications du pays ont également collecté beaucoup de données personnelles, d'autant plus avec l'introduction de

l'enregistrement obligatoire des cartes SIM que la loi sur la communication du Malawi de 2016 implique. Cependant, il n'y a pas de données disponibles sur la quantité de renseignements que chacun de ces organismes recueille ou sur leur conformité aux lois existantes, comme la Loi de 2016 sur les transactions électroniques et la Loi sur l'accès à l'information de 2016. En outre, la majorité des Malawites ordinaires ne sont même pas conscients des implications de la collecte d'identité numérique sur leur vie privée.

De plus, le Malawi n'a pas de loi autonome sur la protection et la protection de la vie privée.¹⁶ Par conséquent, la confidentialité des données et la

13. <https://crm.misa.org/upload/web/17-laws-of-malawi-protected-flag-emblems-and-names.pdf>

14. <https://www.state.gov/reports/2019-country-reports-on-human-rights-practices/malawi/>

15. https://www.researchgate.net/publication/341151585_State_of_Internet_Freedom_in_Malawi_2019_Mapping_Trends_in_Government_Internet_Controls_1999-2019

16. https://www.researchgate.net/publication/335136113_State_of_Internet_Freedom_in_Malawi_Privacy_and_Personal_Data_Challenges_and_Trends_in_Malawi?_sg=eL8QxUyOjicWRRsr_lcfz8lwzG9-NEJiXsxeSvke9x4uoR3VNHfC_YoyYHfadgBo7TtbQivjH2nyA3spuZJo-11Q_Qvpe4PaaOWnzCOX.gjBACMVxEb4mFXitfP8Q6QILtFBHKfis-Q9CVzPz1Tm--E6euiCY7lkvXhSsJo8ogQErUf9g4UJwzetsAWYqX

protection des citoyens continuent d'être menacées, ce qui constitue une violation des droits numériques. En outre, l'absence d'une loi complète sur la protection des données dans le pays, signifie également qu'il n'existe pas d'organisme unique chargé de réglementer la collecte des données personnelles dans le pays.

INCIDENCE DE LA RÉGLEMENTATION SUR LA COVID-19 SUR LES DROITS NUMÉRIQUES

Comme d'autres pays dans le monde, le Malawi n'a pas été épargné par la pandémie de COVID-19. Les TIC comme les téléphones mobiles, Internet, les médias sociaux et d'autres plateformes numériques qui étaient censées être des facilitateurs pour les femmes et l'autonomisation des filles, sont plutôt devenues des armes contre elles. En raison de mouvements restrictifs et d'autres mesures imposées par le gouvernement, de nombreuses femmes et filles ont été victimes de cyberharcèlement, de harcèlement en ligne, de diffamation en ligne, de cyberintimidation, entre autres.¹⁷ Par conséquent, peu d'attention est accordée à la lutte contre ce vice qui augmente à un rythme sans précédent dans le pays.¹⁸

Bien que les violations des droits numériques continuent d'occuper une place centrale dans l'agenda national et mondial, en 2020, nous avons vu le gouvernement du Malawi prendre des engagements notables pour promouvoir les droits de l'homme dans l'espace numérique à cet égard. Peu après l'investiture du Président Chakwera en tant que 6ème Président de la République du Malawi, il a promis catégoriquement d'opérationnaliser la Loi sur l'accès à l'information de 2016.¹⁹ En effet, le 30 Septembre, la loi a été

**Les plateformes numériques
sont devenues des armes
contre les femmes.**

”



17. https://africaninternetrights.org/sites/default/files/Donald_Flywell-1.pdf

18. <https://www.apc.org/en/pubs/tackling-gender-based-cyber-violence-against-women-and-girls-malawi-amidst-covid-19-pandemic>

19. <https://malawiz4.com/2020/09/19/cso-hails-govt-for-operationalizing-ati/>

opérationnalisée.²⁰ La société civile et les organisations gouvernementales internationales ont félicité le gouvernement d'avoir pris cette mesure décisive. L'opérationnalisation de cette loi éliminera la culture du secret et rendra le gouvernement plus transparent et plus responsable envers ses citoyens. Cependant, il reste d'autres défis à relever avant que la Loi puisse être pleinement opérationnelle. Par exemple, l'article 7 de la même loi exige "la création d'une commission d'information publique chargée de surveiller la mise en œuvre de cette loi",²¹ mais jusqu'à présent, aucun organisme de ce genre n'a été mandaté pour exercer de telles fonctions de surveillance.

Fait tout aussi important, les principales entreprises de télécommunications du Malawi,

TNM et Airtel, ont réduit les prix des données sur Internet.²² Airtel a annoncé de nouveaux prix avec des réductions allant jusqu'à 40% avec une augmentation du bénéfice de 588% en 2019,²³ tandis que TNM a également réduit les prix des données le 30 Juillet 2020, malgré que la société ait enregistré des réductions de bénéfice de 10% en 2019 par rapport à 2018. Alors que certains citoyens considéraient les réductions de prix des données comme une évolution bienvenue, d'autres ont critiqué cette décision comme étant de nature cosmétique, car les citoyens ressentent peu de changements positifs. Néanmoins, il y a eu une amélioration de la participation des citoyens en ligne en raison de cette réduction des prix des données de l'internet.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

De ce qui précède, il est évident que 2020 a été un mélange dans le contexte des droits numériques au Malawi. Les violations des droits numériques telles que l'accès coûteux à Internet, la cyberviolence contre les femmes et les filles, la surveillance en ligne de l'État, l'absence de protection de la vie privée et des données en ligne continuent de menacer la liberté d'expression des citoyens dans l'espace numérique. Cette situation est encore aggravée par la faiblesse des politiques et des cadres réglementaires, et l'utilisation de lois draconiennes héritées de l'époque coloniale et de l'époque dictatoriale d'un parti (1964-1994), dans lesquelles la majorité d'entre elles n'ont pas été abrogées jusqu'à présent. Néanmoins, le leadership actuel du gouvernement sous le Président Chakwera, a également montré certains engagements politiques pour assurer que l'internet et les dispositifs de TIC deviennent abordables et accessibles à tous les Malawites. Cela a été démontré par la réduction des prix des forfaits Internet, la poursuite de l'établissement de télécentres dans les zones rurales, l'opérationnalisation de la Loi sur l'accès à l'information de 2016, entre autres. Récemment, aucun cas n'a été signalé de répression de l'espace civique comparativement à la même année en 2019.



20. <https://www.nyasatimes.com/un-commends-malawi-for-operationalization-of-access-to-information-law/>

21. https://www.right2info.org/laws/malawiaccessstoinfo.pdf/at_download/file

22. <https://cipesa.org/2020/08/malawi-telcos-reduce-data-prices-in-response-to-cipesa-chrr-campaign-2/>

23. <https://times.mw/airtel-profit-up-by-588/#:~:text=Malawi%20Stock%20Exchange%20recent%20entrant,by%20the%20company%20ahas%20shown.>

Sur la base de cette conclusion, les recommandations suivantes sont nécessaires pour le Malawi:

- Le gouvernement devrait élaborer de toute urgence une loi autonome sur la protection des données afin de garantir que les données personnelles des citoyens sont protégées à la fois dans les espaces physiques et en ligne.
- Le gouvernement devrait abroger les lois draconiennes qui portent atteinte à la liberté d'expression des citoyens en ligne comme la Loi sur la sédition, le Code pénal et la Loi sur les transactions électroniques et la cybersécurité.
- Le gouvernement devrait examiner le Plan d'action national de lutte contre la violence sexiste et intégrer les questions de violence sexiste en ligne. Cela garantira la sécurité des femmes et des filles en ligne, et lorsque de telles inconduites se produisent, il faut suivre la procédure établie.
- Le gouvernement doit supprimer les taxes élevées imposées sur l'importation de gadgets TIC pour garantir l'accessibilité et l'abordabilité des services TIC pour la population marginalisée. Cela réduira l'inégalité numérique qui existe actuellement dans le pays.



LONDA

DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION AU MALAWI 2020 RAPPORT

UNE PUBLICATION DE PARADIGM INITIATIVE



Paradigm Initiative

374 Borno Way, Yaba, Lagos, Nigeria

Email: media@paradigmhq.org

www.paradigmhq.org

     @ParadigmHQ